



Formation AIPR Concepteur Encadrant

Objectifs

- Appliquer la réglementation DT-DICT et l'usage du Guide technique pour prévenir les dommages aux réseaux, la protection des travailleurs, des riverains, de l'environnement, et la continuité des services.
- Identifier les différents réseaux.
- Adapter sa méthode de travail aux risques identifiés.
- Analyser le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT lié aux exigences de l'examen AIPR Encadrant ou Concepteur.

Méthode et Matériel pédagogique

- ◆ Documentation remise aux stagiaires.
- ◆ Aide-mémoire, support de cours.
- ◆ Méthodes pédagogiques Alternance d'exposés, d'études de cas et de mises en situation pratique. Entraînement à l'examen final réalisé en continu sous forme de QCM servant de fil conducteur à la formation.
- ◆ Démonstrations pratiques.
- ◆ Simulations d'accidents, prise en charge par les stagiaires.
- ◆ L'examen se déroule sur une tablette ou ordinateur sur la plateforme du MEDDE, le participant dispose de 60 mn pour répondre aux 40 questions

Moyens d'encadrement

L'encadrement de la formation est assuré par un-e forma-teur-ice AIPR à jour de sa qualification, agréée par le réseau des Organismes de Formation ED5 & CDO.



1 jour - 7 heures



INTER-ENTREPRISE & INTRA-ENTREPRISE

France Métropolitaine
Formation en présentiel



8 Stagiaires maximum
Individualisation : oui



Public : Personne assurant l'encadrement des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens : Chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux, personnel de bureaux de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maître d'ouvrage, personnel réalisant la détection et le géoréférencement de réseaux.

Prérequis : Pas de prérequis



Actualisation des compétences : tous les 5 ans (7 heures)



Délivrance de l'attestation de compétences à l'issue de la formation, sous réserve de réussite à l'examen.



Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à contacter notre référent handicap :
ref.handicap@ed5.fr

Évaluations & Attestation des compétences

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont réussi l'examen d'évaluation peuvent prétendre à l'obtention de l'attestation de compétence AIPR. Il sera délivré aux participants une attestation de formation et de compétence (En cas de réussite au QCM de MEDDE).

Programme de la Formation

- Le contexte réglementaire et les différents acteurs, (concepteur, encadrant, opérateurs)
 - Réglementation et Norme
 - Les procédures de Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT) et d'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)
 - Documents réglementaires (déclarations de DT-DICT, Guide Technique)
 - Fonctionnement du Guichet Unique
 - Acteurs et rôles (Responsable de projet, Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre)
 - Etude de l'organisation d'un chantier
 - La terminologie et les types de réseaux souterrains et aériens
- La cartographie, le marquage-piquetage
 - Lecture des repérages et affleurants
 - Les procédures de prévention en amont du chantier
 - L'analyse des risques spécifiques et adaptation des mesures de prévention
 - Les investigations pendant les travaux et investigations complémentaires
 - Les situations exceptionnelles (découverte de réseaux non identifiés, endommagements de réseaux, travaux urgents)
 - La règle des 4 A (arrêter les engins de chantier, alerter les secours, aménager un périmètre de protection, accueillir les secours)



Nous contacter

📍 65 Rue du Moulin Vedel
30900 Nîmes

☎ 04 11 94 00 50

🌐 www.ed5.fr

✉ contact@ed5.fr